

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 07

procurations 03

votants 10

L'an deux mil vingt trois

le quatre décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/11/2023

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, BOUTINET,
LEGALLAIS, Mmes COUSSOT, FURAUD

Procurations : Mme BRANDT (donne procuration à Mme COUSSOT), M.
BRUN (donne procuration à M. COMBEAU), Mme DESRENTES (donne
procuration à M. WAN MEENEN), M. PENICAUT

Secrétaire : Mme COUSSOT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION CDA POUR FONDS DE CONCOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-16 V ou L.5215-26 ou L.5216-5 VI⁴⁰,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes, et notamment les dispositions incluant la commune de Saint-Bris-des-Bois, comme l'une de ses communes membres, ainsi que la délibération 2022-17, approuvant la mise en place d'un fonds de concours élargi d'un montant maximum de 50 000 €uros par commune, mobilisable sur la période 2022-2026, ayant pour objectif d'aider les communes à réaliser des projets d'investissement.

Considérant que la commune de Saint-Bris-des-Bois souhaite une subvention pour la réalisation d'un lotissement communal, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Saintes en vue de participer au financement de la réalisation d'un lotissement communal, à hauteur de 50 000 €uros.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard COMBEAU